

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE

MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 14 DÉCEMBRE 2016

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE. - Mes chers collègues, il est 19 heures, nous allons ouvrir la séance du Conseil Municipal. Je remercie, bien évidemment, la presse libre et les citoyens qui se déplacent dans ce froid sibérien pour venir nous rejoindre.

Géraldine BUTI est absente, puisqu'elle nous représente aux Éco-trophées, événement métropolitain qui récompense des entreprises engagées dans les démarches de développement durable. Beaucoup d'entreprises miramasséennes sont en lice pour obtenir des prix, elle a donc été les soutenir.

J'excuse aussi, évidemment, Marie-Pierre VIAL qui a perdu son père.

Je voudrais donc demander au plus jeune d'entre nous Monsieur Jérémie PARDIES de prendre le document d'appel des adjoints.

Monsieur Jérémie PARDIES salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :

Marie-Pierre VIAL par Anne-Marie CHAYOT

Géraldine BUTI par Olivier JULIEN

Catherine FOURMENT par Jerry GRUAT

Ange POGGI par Marc THOMAS

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Johanne ALVAREZ

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je voudrais proposer comme secrétaire de séance Anne-Marie CHAYOT.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

B/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2016

Monsieur le MAIRE.- Pour l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 23 novembre, y a-t-il des remarques ? Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Sur la question 25, concernant le poste de technicien, je me suis renseigné, il n'y a aucun conducteur de travaux qui part de TP Provence.

Monsieur le MAIRE.- C'est bizarre, parce qu'il est chez nous. Je vous ai d'ailleurs proposé de le rencontrer. Vous verrez avec Monsieur COLOMINA demain.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 1 – VOYAGES À LA JOURNÉE EN DIRECTION DES RETRAITÉS DE LA COMMUNE –
PRINCIPE DE GRATUITÉ**

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

*Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.
En l'absence de question, il est procédé au vote.*

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 2 – MISE À DISPOSITION, À TITRE GRATUIT, DE MOYENS POUR LES PRIMAIRES
ET LES ÉLECTIONS POLITIQUES DE 2017**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vous rappelle que tout candidat peut disposer de ce matériel . Il faut passer la délibération, parce que ces avantages sont ensuite intégrés dans leur compte de campagne. À partir du moment où la Commune le fait pour tout le monde, ce n'est plus un problème.

Y a-t-il des commentaires ? Madame ESPALLARDO.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Je voudrais savoir si c'est uniquement pour les primaires, mais apparemment, non, c'est pour toutes les élections.

Monsieur le MAIRE.- Non, c'est parce qu'on avait des primaires, mais tout le monde ne fait pas de primaires.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Il va y avoir les primaires des socialistes.

Monsieur le MAIRE.- Je ne sais pas. Je pense que vous voulez parler des primaires de la gauche. Oui, il y aura forcément ces primaires, bien sûr, comme il y a eu les primaires des Républicains et, ensuite, j'imagine que pour l'élection présidentielle, il y aura des réunions publiques. On mettra donc des moyens à disposition.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Pour les primaires, je trouve que ce n'est pas normal que ce soit la Municipalité qui paie l'électricité, qui paie tout. Pour les élections, oui, mais pour les primaires, c'est interne à chaque parti. Je ne vois donc pas pourquoi.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, c'est un choix que nous avons fait et nous l'assumons.

Pardon, derrière, on me signale que la Préfecture m'écrit en me demandant d'organiser les primaires, notamment celles des Républicains et, maintenant et demain, celles des autres. C'est une chose. Après, on peut tout à fait décider – et la question est tout à fait légitime – de le faire ou pas ici. Ce n'est pas parce que le Préfet me le demande que la Commune doit accepter. Le Préfet nous a demandé de l'organiser, parce que c'est un exercice démocratique, accepté ou pas par tout le monde, mais vu le nombre de gens qui y participent en France, c'est une chose qui peut être intéressante.

Notre majorité municipale a souhaité l'ouvrir. Cela avait été fait en 2012. On m'a déjà demandé, pour je ne sais plus qui, une salle pour l'élection présidentielle. Nous avons décidé de faire les deux, Madame ESPALLARDO.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Ce n'est pas pareil. L'élection présidentielle, ce n'est pas pareil.

Monsieur le MAIRE.- Nous assumons les deux.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Pour les primaires, chaque parti a des élections primaires et chaque parti doit s'organiser et couvrir les frais qui sont propres à chaque parti.

Monsieur le MAIRE.- Nous ouvrons les locaux. Peut-être qu'un jour il y aura des primaires au Front National.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Non, il n'y en aura pas.

Monsieur le MAIRE.- Il y a déjà eu des divisions. Peut-être qu'il y aura des primaires demain.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Non, nous savons qui est notre chef, il n'y a pas de problème.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, tant mieux pour vous.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Il n'y a pas l'ombre d'une ambiguïté.

Monsieur le MAIRE.- Est-ce que c'est vrai ? J'en parlerai à Marion.

Mme Beatrix ESPALLARDO.- Il n'y a aucun problème.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, nous l'assumons et tout exercice de la démocratie est une bonne chose, que l'on partage ou non ces primaires pour des questions politiques. Par contre, de mon point de vue, plus on renforcera la démocratie, mieux cela vaudra pour nous tous.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 2

(1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

ABSTENTION : 0

FINANCES

N° 3 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2016 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, quelques délibérations financières. La première concerne la décision modificative n° 3 du budget principal. Cette une DM qui ne concerne que la section d'investissement. En cours d'année, on s'est aperçu que l'on n'avait pas suffisamment doté le chapitre 20 (immobilisations incorporelles). En fonction des disponibilités sur les deux autres chapitres (le chapitre 21 sur les

immobilisations corporelles et le chapitre 23 sur les immobilisations en cours), nous vous proposons donc de remonter 600 000 euros de ces deux derniers chapitres vers le chapitre 20 pour finir le paiement des dépenses que nous avons eues en section d'investissement cette année. Vous avez le petit détail derrière.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 2

(1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

ABSTENTIONS : 2

(2 voix « Droite Nationale »)

N° 4 - VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Comme chaque année, nous vous proposons de permettre aux associations les plus importantes de la Commune de pouvoir démarrer leur trésorerie de 2017 sans être inquiétées par leur banquier. Nous vous proposons donc le tableau qui est joint, des versements d'acomptes aux associations et à l'établissement public local qui est le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Ces acomptes tiennent compte des montants des subventions annuelles de fonctionnement de 2016. Pour l'instant, il n'y a pas de notification. Nous refaisons ce que nous faisons chaque année; vous avez la liste des subventions avec notamment 260 000 euros pour la Maison pour Tous. C'est la subvention de fonctionnement.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont des avances que l'on déduit bien sûr du montant final. C'est pour leur fonctionnement. Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- C'est juste une remarque. Encore une fois, on avait demandé à ce que ce soit bien séparé et on constate que vous faites un tir groupé. Vous faites toutes les associations ensemble, alors que, pour certaines, on pourrait dire oui et,

pour d'autres, on pourrait dire non. Là, c'est un tir groupé et on est obligé de dire « oui » ou « non ».

Monsieur le MAIRE.- C'est cela l'habileté politique, Monsieur THOMAS, mais vous pouvez aussi dire pour laquelle vous ne le voulez pas. Comme cela, tout le monde le saura.

M. Marc THOMAS.- On peut le dire. Sur l'OMS (Office Municipal des Sports), on vote contre et, les Nuit Métais, on vote contre.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Nous leur ferons parvenir votre choix.

Mme Cécile DUMAS.- Moi, je m'abstiens sur l'OMS.

Monsieur le MAIRE.- Vous vous absteniez sur l'OMS, très bien. On rentrera cela. Je repasse au vote. Vous enregistrez ce qu'ils souhaitent pour que ce soit au procès-verbal.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- À l'unanimité, avec les remarques qui ont été faites par Madame DUMAS et Monsieur THOMAS. Nous passons à la question n° 5.

N° 5 - OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPÉE SUR LE BUDGET 2017

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Nous sommes toujours dans la préparation du budget primitif 2017. Comme chaque année, nous vous proposons d'ouvrir les crédits en section d'investissement de manière anticipée pour permettre, dès le 1^{er} janvier 2017, la poursuite des opérations d'investissement, sachant que l'on votera le budget primitif dans le courant du mois de mars 2017.

Nous proposons :

- en immobilisations incorporelles (chapitre 20) : 220 000 euros ;
- en subventions d'équipement versées (chapitre 204) : 0 euro ;
- en immobilisations corporelles (chapitre 21) : 787 000 euros ;
- en immobilisations en cours (chapitre 23) : 308 000 euros ;
- en autres immobilisations financières (chapitre 27) : 750 euros.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 2

(1 voix « Beatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL »)

ABSTENTIONS : 2

(2 voix « Droite Nationale »)

N° 6 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « GAZ » 2016

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Nous avons une délibération qui institue une redevance d'occupation du domaine public concernant les conduites de gaz pour l'année 2016.

Une commune doit percevoir deux types de redevances d'occupation du domaine public au titre de la distribution et du transport de gaz : une redevance pour l'occupation de son domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et une redevance pour l'occupation provisoire de son domaine public par des chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz naturel.

Cette redevance n'est pas très importante (3,5 centimes d'euro par mètre pour l'occupation des ouvrages et 0,35 d'euro par mètre pour l'occupation provisoire). Pour information, pour l'année 2016, le montant de ces redevances est de 2 345,87 euros pour 54 kilomètres de conduites et 149,80 euros pour 428 mètres.

Cela fait partie des petites recettes qui s'ajoutent au budget en section de fonctionnement.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 7- PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DE CONTRAVENTIONS SUR VÉHICULES
MUNICIPAUX**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je précise tout de suite que ce ne sont pas des élus, au cas où certains commenceraient à écrire que nous faisons sauter les amendes, parce que je connais la rapidité avec laquelle on peut y arriver.

Pour l'une, c'est un véhicule de la Ville qui n'avait pas eu son contrôle technique en bonne et due forme, c'est donc le Directeur qui sera pénalisé dans son évaluation. Pour l'autre, c'est une plaque minéralogique que l'on pense avoir été usurpée, puisque le véhicule était à Miramas. Dans ces deux cas, les agents ne sont évidemment pas responsables.

J'ai rappelé à l'ensemble des salariés, notamment grâce à la vidéo-verbalisation, que pour les doubles files, même s'ils sont employés municipaux, que s'ils sont verbalisés, les agents recevront les procès-verbaux. Je dis d'ailleurs que certains élus ont déjà reçu des procès-verbaux, mais pas moi. Ce n'est pas parce que je suis Maire, mais parce que je fais attention, sinon on ne me louperait pas.

Sur cette question, y a-t-il des remarques ? Si, Monsieur THOMAS. Est-ce vous qui avez pris la voiture pour aller à Lyon ?

M. Marc THOMAS.- Non, et je ne sais même pas à quoi correspond ce véhicule, parce que l'on a que l'immatriculation. En revanche, si c'est une fausse plaque, le

problème est que si le « gars » continue à faire des erreurs, on ne va pas passer notre temps à régler. Il faudrait peut-être s'en charger.

Monsieur le MAIRE.- On a fait des démarches auprès de la Police.

Mme Sophie PERRIER (DGS).- Il y a eu deux démarches auprès de l'administration fiscale, ce sont des contestations.

Monsieur le MAIRE.- D'accord.

Par contre, la question de Monsieur THOMAS n'est pas liée aux relations que l'on a avec l'administration fiscale, mais sur le fait que, si jamais c'est une plaque qui a été détournée, il faut prévenir la Police nationale. Il faut la prévenir que la plaque de la voiture est chez nous, et pas à Lyon, on est d'accord. Mais bon, cela peut nous arriver à tous.

Je me souviens toujours de cette histoire : un monsieur qui avait un tracteur et qui avait été pris à 150 kilomètres/heure sur l'autoroute, ce qui avait fait rire le monde entier, sauf lui. Il avait eu beaucoup de mal à récupérer l'argent.

Mme Sophie PERRIER (DGS).- Pour précision, la contestation a été envoyée au Parquet.

Monsieur le MAIRE.- Très bien, Madame.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 8 - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL – MARCHÉ D'EXPLOITATION DU MATÉRIEL THERMIQUE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE DE MIRAMAS DE TYPE P1-P2-P3

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- C'est une délibération importante, puisque nous allons clore un contentieux avec l'un de nos prestataires.

Il s'agit d'un protocole d'accord transactionnel sur le marché d'exploitation du matériel thermique des installations de chauffage des bâtiments de la commune de Miramas, marché avec des prestations que l'on appelle « de type P1-P2-P3 ». Pour vous donner la traduction du jargon, le P1 concerne la fourniture de combustible, le P2 concerne la conduite des installations et le P3 concerne les renouvellements de petites pièces.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 9 - REPRISE SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- C'est la suite de la question précédente. Comme on avait un litige, en 2016, on a provisionné ce litige, puisque l'on pouvait devoir quelque chose à la fin de ce litige. On n'en connaissait pas l'issue, on avait donc positionné une somme.

Maintenant, comme on a un règlement sous la forme d'un protocole transactionnel, on peut faire la reprise sur la provision qui avait été faite au budget primitif. Je vous propose de reprendre la provision de 57 832,46 euros qui n'a plus lieu d'être.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ÉDUCATION, JEUNESSE, SPORTS

N° 10 - CREATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Mme Maryse RODDE.- Dessous, vous avez des tableaux qui indiquent vraiment que, dans le secteur sud, on est en déficit d'écoles maternelles et de classes. C'est pourquoi nous allons agrandir l'école Jean Moulin qui deviendra un groupe scolaire.

Madame Maryse RODDE poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je remercie l'IEN (Inspection de l'Éducation Nationale) d'avoir accepté. Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Je suppose que vous étiez contraints par les locaux concernant le choix de l'école Jean Moulin – il y avait déjà cette première contrainte – et que cela s'est fait en collaboration avec les enseignants de la Ville, qu'ils ont participé à la réflexion.

Mme Maryse RODDE.- Oui, bien sûr. Une première réflexion a été faite au sein de la Municipalité. Après, on a bien évidemment invité les enseignants, notamment de l'école Jean Moulin, l'Inspection de l'Éducation nationale et la Commission de Dérogation qui siège à la Mairie avec les différents directeurs des secteurs.

Monsieur le MAIRE.- En plus, c'est un bâtiment qui est bien.

Mme Cécile DUMAS.- Est-ce que l'on a les plans, ce soir ?

Monsieur le MAIRE.- Non, malheureusement, on n'a pas prévu de vous mettre les plans au schéma, mais on vous les montrera.

Mme Maryse RODDE.- Cela va faire trois classes de maternelle, ce qui désengorgera l'école La Carraire, qui est très, très chargée.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 11 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE GERARD PHILIPPE ELEMENTAIRE INTITULE « VTT » PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF – CLASSE DE CP/CE1

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Voulez-vous qu'on les fasse tous, ou un par un ?

Mme Monique TRINQUET.- Ce sont tous les mêmes.

Monsieur le MAIRE.- Je demande l'autorisation des élus de l'opposition pour qu'on les passe tous et qu'on les vote en bloc.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE GERARD PHILIPPE ELEMENTAIRE INTITULE « VTT » PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF – CLASSE DE CE2

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE JEAN GIONO ELEMENTAIRE INTITULE « DECOUVERTE DU FRIOUL » PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE VAN GOGH ELEMENTAIRE INTITULE « CLASSE DE NEIGE » PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 15 - AIDE AU PROJET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY INTITULE « CLASSE D'ASTRONOMIE » PROJET MENE DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 16 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE MIRAMARIS POUR SOUTENIR FINANCIEREMENT UN PROJET SKI MENE AU SEIN DU COLLEGE

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 17 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCEE BRISE-LAMES DE MARSEILLE POUR SOUTENIR FINANCIEREMENT UN SEJOUR EDUCATIF ET CULTUREL POUR UN ELEVE DE MIRAMAS EN CLASSE DE BACCALAUREAT PROFESSIONNEL, DISPOSITIF ULIS

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 18 - AVENANT N° 2 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AUTORISATION
DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 19 - CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN – PROJET BATIMENT

Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.

M. Éric MARCHESI.- Il y a deux délibérations qui suivent, cela en fera donc trois, et qui, au total, amènent la création de 4 postes. Ce sont bien des créations de postes pour résoudre nos difficultés actuelles dans le domaine de la réalisation des travaux, des marchés et des ingénieurs.

Monsieur le MAIRE.- Je vais expliquer le contexte dans lequel on est.

Nous avons beaucoup de projets de réhabilitation de constructions sur la Ville pour plusieurs millions d'euros. Nous avons eu des départs, certains ont été compensés par

l'arrivée de personnes ; je pense notamment à Monsieur Franck FERRAGU et à deux techniciens. Les services nous ont fait remonter que ce n'était pas suffisant par rapport au volume de travail qu'il y a à faire sur la Ville.

Nous avons donc décidé de passer une délibération ce soir, au Conseil Municipal, comme il est conforme de le faire, pour expliquer que nous allons créer 4 postes, soit 2 dans ce que l'on pourrait appeler « le bureau d'études » que nous montons au CTM (Centre Technique Municipal) et 2 à la Commande publique, évidemment, parce que vous pouvez lancer tous les projets que vous voulez, mais il faut que la Commande publique suive.

J'ai indiqué – vous me reprenez si je me trompe – que par rapport au volume de travail que nous allons avoir dans les années qui viennent, il nous faut avoir des gens capables de faire les dossiers des CCTP (Cahiers des Clauses Techniques Particulières) et les marchés publics. Ma préférence exceptionnelle va plutôt sur des contractuels, car nous ne savons pas, dans les années futures, si nous aurons autant d'investissement à poursuivre. Dans la légalité, nous devons passer ces offres d'emploi en Conseil Municipal et, dans le recrutement ensuite, nous prendrons des contractuels au vu du volume que nous aurons. Voilà pourquoi nous vous le proposons ce soir.

Le montant total des investissements est très important, nous en parlerons au moment du budget et du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire). Nous avons évidemment besoin de main-d'œuvre pour pouvoir réaliser les CCTP, c'est-à-dire, d'un côté, toute la constitution du dossier (des besoins d'expression à la programmation, etc.) et, de l'autre côté, l'intégration dans le système des marchés publics pour que les marchés publics sortent. Nous ne sommes pas suffisamment outillés pour pouvoir faire le volume et l'intégrer.

Il s'agit donc d'un surcroît d'activité. C'est pour cela que nous vous proposons ces 4 postes. Il s'agit de la question 19 sur la création d'un poste de technicien, de la question 20 sur la création d'un poste d'ingénieur et de la question 21 pour la création de 2 postes de rédacteur gestionnaire des marchés publics.

M. Gérard GUILLEMONT.- On est sur un sujet très important. Je pense que c'est un tournant dans la structure de travail de la Collectivité. Cela veut dire qu'il y a de la masse salariale.

Il faut rappeler, quand même, que lorsque l'on a voté le transfert de l'ensemble des équipements qui était propriété du SAN Ouest Provence dans la propriété communale (soit 90 bâtiments, pour faire simple), on nous a aussi transféré les ressources correspondantes. On nous a notamment transféré 400 000 euros de masse salariale. Il y

avait un tableau où il y avait 3 agents pour la partie bureau d'études, 2 ou 3 personnes – là, j'ai une hésitation – pour la Commande publique, 2 agents pour le service financier, etc.

Cet argent, on l'a maintenant de manière pérenne dans la dotation de coopération, dans l'attribution de compensation, à hauteur de 400 000 euros par an. Il y avait aussi eu un accord avec les autres communes et la Direction du SAN pour que les agents concernés restent au bureau d'études du SAN. Cela veut dire que l'on s'est transféré l'argent, mais que l'on n'a pas transféré les agents. Pour les postes qui sont créés là, depuis 2015, on a déjà la ressource pour pouvoir les payer.

Ensuite, la deuxième idée est que l'on a un effet de ciseaux. D'un côté, on a maintenant une masse de travail à assumer de manière régulière pour toutes les années qui sont devant nous en termes de renouvellement, transformation, adaptation de notre parc immobilier. De l'autre, on a aussi eu le départ de techniciens qui faisaient peu ou prou une partie de ces choses dans le cadre communal (Monsieur Georges BOCHOT et Monsieur Joël ANGELINI).

On est maintenant en phase de construire une structure de bureau d'études pour pouvoir faire face, de manière pérenne, dans les années à venir à un important volume d'investissement que l'on doit pouvoir maîtriser, aussi bien sur le plan technique que financier.

Monsieur le MAIRE.- Merci d'avoir rappelé tout cela en sachant – puisque je voyais certaines grimaces au fond – que tout cela est tout à fait légal. Je le dis par rapport à la Métropole, puisque les agents pouvaient aussi choisir de rester à la Métropole. Par contre, nous avons l'argent dans la masse salariale et il nous faut aller vite, maintenant, pour les recrutements. Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Monsieur GUILLEMONT, vous parlez du transfert du parc immobilier. Le personnel qui était géré jusque-là, c'est-à-dire les techniciens qui étaient affectés à ce secteur, est resté au SAN. Est-ce bien cela ?

M. Gérard GUILLEMONT.- Oui.

Mme Cécile DUMAS.- Que font-ils au SAN ?

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS, dans ce que l'on appelle la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT), les agents du SAN ne travaillaient pas que pour nous. Ils travaillaient pour les cinq autres communes. Il a donc été fait une quote-part, c'est-à-dire que l'on a divisé les gens en morceaux.

Mme Cécile DUMAS.- Oui, j'ai bien compris, mais au demeurant, toutes les communes ont eu ces transferts et si le personnel reste au SAN...

Monsieur le MAIRE.- Cela a été un choix du personnel. On ne peut pas forcer les gens à venir. Moi, j'aurais préféré que beaucoup viennent. Certains sont venus, mais dans d'autres compétences. Sur cette compétence de bureau d'études, il y a aussi beaucoup de travail sur le Conseil de Territoire. Ils ont donc préféré, notamment pour leur carrière, rester là-bas. On avait des morceaux d'équivalent temps plein (ETP). Je ne sais pas si tout le monde comprend, mais quand on transfère des compétences, on dit « *cela équivaut à trois équivalents temps plein* », c'est ce que disait Gérald tout à l'heure. En réalité, ce sont des gens derrière, physiquement. Ce sont trois équivalents temps plein chez nous, deux équivalents temps plein à Grans, etc., mais on a un agent que l'on découpe en morceaux et on dit : « *Il fait tant* ».

Mme Cécile DUMAS.- Je vois que c'est du personnel qui reste au SAN, qui est payé et, nous, nous avons de l'argent, mais il va falloir recruter à nouveau du personnel.

Monsieur le MAIRE.- On a les bâtiments et les charges.

Mme Cécile DUMAS.- Après, vous dites que vous allez embaucher, parce qu'il y a un surcroît de projets. Quels sont-ils ?

Monsieur le MAIRE.- Il y a d'abord des projets que vous avez vus au Conseil municipal sur l'année 2016, mais on n'a pas tout terminé. Sur l'année 2017, on verra les projets au moment où l'on présentera le budget, parce qu'en face on mettra des lignes d'investissement. C'est vrai que, sur les bâtiments, on va accélérer la réparation des bâtiments, leur mise aux normes, etc.

Il y a aussi ce que nous avons décidé ensemble au Conseil Municipal et qui concerne le plan d'accessibilité. Cela a été voté ici et c'était présenté par Fadela AOUMMEUR.

Il y a la sécurisation des écoles. Il y a évidemment la partie « bâtiments ». Il y a tous les équipements sportifs que nous voulons rénover. Il y a les écoles. Je ne sais même plus combien il y en a. Il y a les réseaux d'irrigation que l'on continue à travailler. On vous présentera tout cela au moment du budget. Aujourd'hui, on fait l'annonce.

Contrairement à ce que vous pouvez croire, Madame, mon inquiétude porte sur le recrutement, parce que nous nous sommes aperçus – et Madame la Directrice Générale me le disait encore tout à l'heure –, sur la partie Commande publique, qu'il n'y a quasiment plus de personnes capables d'être immédiatement opérationnelles sur la Commande publique. Actuellement, certains recherchent jusqu'à Lille, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, en Bretagne et on essaye d'attirer les gens pour venir. En ce moment, c'est une bagarre vis-à-vis de ces collectivités locales qui recherchent une spécificité. Sinon, on va

être obligé de recruter des gens qui sont aptes à, mais que Madame la Responsable de la Commande publique devra former pour pouvoir préparer les CCTP. Voilà où l'on en est.

Avez-vous d'autres questions ? Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Quelle est la part de la Métropole sur ces projets de bâtiments ?

Monsieur le MAIRE.- La Métropole ne financera pas. Les bâtiments ont été transférés, donc « Adieu, Berthe », c'est une expression populaire. À partir du moment où le transfert a été fait, la Métropole a dit : « *Ce n'est pas pour moi* ».

Actuellement, pour nous, la Métropole travaille encore sur le C5, puisque nous avons réussi au moins à obtenir que le volume financier de notre ex-intercommunalité soit le même. Nous avons présenté un budget qui était sincère et qui n'était pas non plus déraisonnable. C'était un projet que l'on avait présenté dès 2016. Ils ont vu que l'on n'avait pas exagéré. C'est la voirie, par exemple. Ce sont toutes les études, les achats de bâtiments que l'on peut faire, le travail qui est fait autour du grand projet de centre-ville, la rénovation urbaine. Tout cela continue et nous avons toujours 7 millions d'euros d'investissement, actuellement sur la Métropole, pour la Ville de Miramas. Donc, cela continue.

M. Hervé REBOUL.- Sauf pour les bâtiments.

Monsieur le MAIRE.- Oui.

M. Gérard GUILLEMONT.- Pour répondre à Monsieur REBOUL sur la Métropole, nous avons voté au mois de novembre 2015 le transfert des équipements et, dans le transfert des équipements, il y avait le transfert des ressources.

Au-delà de la masse salariale, il y avait aussi 3,3 millions d'euros qui entrent maintenant dans l'attribution de compensation (l'AC) et qui sont versés chaque année au titre du versement des ressources anciennement du SAN pour le renouvellement de ce patrimoine. Chaque année, à travers l'attribution de compensation, la Métropole nous verse des fonds représentant le transfert de charges.

M. Hervé REBOUL.- La Métropole prend le relais du SAN.

Monsieur le MAIRE.- Oui, puisque le SAN n'existe plus.

Vous le savez, nous nous sommes plutôt bien débrouillés, sans le crier trop fort. On l'a fait légalement, de façon publique, et cela a été validé par les autorités. C'est vrai que, sur ce territoire – je le dis même si cela peut paraître un peu exagéré, honnêtement, c'est quand même grâce à Miramas qui avait proposé une démarche globale aux autres communes. Les autres Maires ont accepté, ce qui fait qu'aujourd'hui, nous avons, d'une part, un budget qui reste identique, pour l'instant, et d'autre part, nos AC qui n'ont pas bougé et qui nous seront versées intégralement.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 20 - CREATION D'UN POSTE D'INGENIEUR – PROJET BATIMENT
Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 21 - CREATION DE DEUX POSTES DE REDACTEUR – GESTIONNAIRE DE MARCHES PUBLICS
Rapporteur : M. Éric MARCHESI

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Je précise que, pour ces postes de contractuels, on va faire très vite et on ne fera pas de Commission comme nous en avons l'habitude. Ceci étant dit, je le dis à tout le monde, je suis tout à fait d'accord pour que les membres de la Commission puissent avoir accès aux CV. Il n'y a aucun problème.

**N° 22 - CREATION D'UN POSTE DE MEDECIN TERRITORIAL 2^E CLASSE –
PREVENTION SANTE AU TRAVAIL**

Rapporteur : Mme Fernande REYNAUD

Madame Fernande REYNAUD procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vais être très clair : les communes sont actuellement touchées par un vrai problème qui est l'absence de médecin du travail et l'incapacité que l'on a, les uns et les autres, à en trouver.

Vous vous souvenez que l'année dernière ou il y a deux ans, nous avons fait une opération intelligente avec la Mairie de Salon-de-Provence, puisqu'elle avait embauché un médecin du travail. Je crois que, dans la norme particulière, pour être médecin du travail, il faut un diplôme particulier, mais je n'y connais rien. Nous avons réussi à passer un accord 50/50 entre chez eux et chez nous.

Le médecin qui a été recruté est resté deux ans. Il a décidé de partir dans un hôpital sur Arles afin de se rapprocher de chez lui. C'est une obligation absolue pour nous, à la fois légale, mais aussi morale, que nos agents puissent bénéficier d'un suivi médical.

Nous avons aussi appris que la ville de Fos-sur-Mer avait perdu son médecin du travail. Nous passons donc une annonce et je vous avoue que je suis très inquiet, parce que je ne suis pas sûr que quelqu'un réponde, surtout quand j'ai entendu : « *médecin de 2^e classe* ». On peut même mettre « 1^{re} classe », « général », « maréchal » s'il le faut et mettre le plus gros salaire. On a l'appartement, on a tout. On va essayer de tout faire, mais j'ai vraiment le sentiment que cela n'intéresse plus grand monde dans le corps médical de faire de la médecine du travail. C'est un vrai souci.

Je suis très inquiet, parce que nous avons besoin qu'un médecin indépendant puisse travailler avec nos agents, surtout quand nous travaillons sur de la prévention, comme le font Fernande REYNAUD ou Éric MARCHESI concernant les addictions, la souffrance au travail, les problématiques de gestes répétés, etc.

On reviendra donc devant le Conseil Municipal. On crée ce poste, mais je serais très surpris que nous ayons une réponse, je vous le dis, vu que les autres maires, dans tout le Département et dans toute la France, sont touchés par cela. Nous avons un problème pour trouver, dans les libéraux, des médecins qui auraient caché, par exemple, qu'ils avaient un diplôme particulier, voire des retraités médecins qui auraient pu avoir un diplôme particulier pour pouvoir soigner nos agents et les suivre.

Évidemment, si vous connaissez quelqu'un qui travaille dans ce domaine et qui voudrait faire des heures pour nous, n'hésitez pas à en parler très rapidement à nos services.

Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- C'est une supposition ou une remarque. N'y a-t-il pas moyen de faire un partenariat avec une entité administrative déjà présente ? Je fais notamment allusion à la base aérienne. Ils ont un centre médical. Ne peut-il pas y avoir un médecin ou un partenariat d'entreprises administratives ?

Monsieur le MAIRE.- Il y a quatre ou cinq ans, nous avons une association qui suivait cela, mais honnêtement, les organisations syndicales et nous-mêmes avons eu quelques difficultés.

M. Éric MARCHESI.- Oui, il y avait eu des soucis.

Monsieur le MAIRE.- Mais je retiens l'histoire des militaires. C'est vrai qu'ils ont des médecins militaires.

M. Gérard GUILLEMONT.- Un médecin de la SNCF.

Monsieur le MAIRE.- Un médecin de la SNCF ? Oui, il y a aussi des retraités.

M. Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, il y a une école de médecine de l'armée à Lyon. Il suffit de demander l'envoi à la base de deux aspirants médecins supplémentaires qui auraient la formation, ce serait avec un partenariat.

Monsieur le MAIRE.- Attendez, Monsieur THOMAS, votre questionnement était bon, mais la réponse que vous me donnez est complexe. Il faut que je négocie avec le Ministère des Armées pour créer deux postes sur la base aérienne avant d'avoir un toubib qui arriverait chez nous.

Je vais faire autrement, mais vous avez raison. Je vais écrire au Colonel de la base. Personne n'y a pensé d'ailleurs. Pour la SNCF, c'est négatif, mais pour l'Armée, on va écrire au Colonel.

M. Éric MARCHESI.- C'est beaucoup plus compliqué que cela. On n'a aucune volonté, bien au contraire, de ne pas vous trouver de médecin. En plus, on en cherche. Si

c'était facile, on l'aurait fait. Après, on va explorer toutes les pistes, y compris celle-là, mais honnêtement, ce n'est pas évident.

M. Marc THOMAS.- C'est pourquoi je donne la piste comme cela, c'est tout.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions sur le médecin ?

Mme Mireille MIZOULE.- Oui, justement, la Sécu n'a pas de médecin du travail.

Monsieur le MAIRE.- La Sécu n'a pas de médecin du travail. Ils ne peuvent donc pas nous aider.

Mme Mireille MIZOULE.- Cela pose plus largement le problème de ce qu'est devenue la médecine du travail et de ce que l'on a laissé faire. On s'aperçoit, quand on n'en a plus, que l'on en a besoin. Mais avant, les visites médicales obligatoires, c'était une fois tous les ans, après, ça a été tous les deux ans, puis on va vers les cinq ans. On ne sait pas, aujourd'hui, autour de la table comment régler le problème, mais on le pourrait peut-être. C'est aussi obligatoire dans le service public, donc il faudrait peut-être qu'on se pose le problème différemment, notamment sur la pression que subissent les médecins du travail. C'est pour cela que la nôtre est partie. Toutes les remarques qu'elle pouvait faire en CHSCT sur les mauvaises conditions de travail n'ont jamais été prises en compte.

Monsieur le MAIRE.- Là, vous parlez de la Sécu, vous ne parlez pas de la Ville.

Mme Mireille MIZOULE.- Mais c'est partout pareil.

Mme Cécile DUMAS.- Qu'a fait Marisol TOURAINE pendant cinq ans ?

Monsieur le MAIRE.- Je connais un bon inspecteur du travail qui voudrait être Président.

Mme Mireille MIZOULE.- Le problème est de poser profondément la question de la médecine du travail et de ce qu'elle est devenue.

Monsieur le MAIRE.- Très bien.

Nous pouvons passer au vote sur la question n° 22.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AGENDA 21

N° 23 - FONDS D'INITIATIVES ECOLOGIQUES/ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATHLETIC CLUB DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 24 - AVENANT N° 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 - SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE A LA REFORME DE DIVERS MATERIELS EN VUE DE LEUR VENTE OU A DEFAUT DE MISE EN DECHETERIE AGREEE

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

*Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.
En l'absence de question, il est procédé au vote.*

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ENVIRONNEMENT

N° 26 - ADHESION A L'ASSOCIATION CENTRE D'INFORMATION POUR LA PREVENTION DES RISQUES MAJEURS (CYPRES) ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à une lecture partielle du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous proposons bien sûr la candidature de Monsieur SANCHE.

Je me retourne vers l'opposition pour savoir s'ils accepteraient de faire un vote à main levée. Si vous souhaitez que l'on organise le vote, il est prêt. Est-ce qu'on peut le faire à main levée ?

Vote à main levée accepté à l'unanimité.

Je vous propose la candidature de Monsieur SANCHE pour se rendre au CYPRES. S'il n'y a pas d'autre candidat, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. Jean-Luc SANCHE.- Avant de passer à la délibération, je vous informe, ou je vous rappelle, que demain après-midi nous allons tester les sirènes PPI (Plan Particulier d'Intervention) de la gare. À ce sujet, on va vous faire passer des *flyers*.

N° 27 - CONVENTION AVEC L'ÉTAT DANS LE CADRE DU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION DES POPULATIONS (SAIP) - RACCORDEMENT ET INSTALLATION DE SIRENES AU SAIP - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
Rapporteur : M. Jean-Luc SANCHE

Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Que l'on s'entende bien, parce que j'ai confondu la dernière fois, maintenant, on est à jour de l'ensemble des sirènes en cas de catastrophe sur l'ensemble de la Commune. Normalement, on doit les entendre y compris à Cabasse. À quelle heure est-ce demain ?

M. Jean-Luc SANCHE.- Ce sera demain après-midi à 14 heures 30. Ce sont les sirènes de la gare qui vont sonner, comme tous les mercredis après-midi.

Monsieur le MAIRE.- Il est remarquable – et je vous en remercie – de savoir que l'on est maintenant à jour, ce qui n'était pas le cas avant, puisque la moitié ne fonctionnait pas. Y a-t-il des commentaires sur les sirènes ?

M. Hervé REBOUL.- Qu'est-ce que le SME ?

Monsieur le MAIRE.- C'est le Syndicat Mixte Euro-Alpilles. D'ailleurs, entre parenthèses, il n'existe plus, mais on peut le laisser, parce que sinon, on ne s'en sort plus. Il a été intégré dans la Métropole, directement. Ce n'est pas grave. Si la Préfecture a validé cela aussi...

M. Hervé REBOUL.- S'il est intégré, il est intégré.

Monsieur le MAIRE.- Bien. On peut passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 28 - CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC ET DE CHALETS DE LA VILLE A L'ASSOCIATION MIRASHOP – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER
Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est un travail commun entre les commerçants et nous, les Festivités et la Communication. Vous l'avez compris, on va beaucoup, beaucoup travailler sur le centre-ville et la redynamisation des commerces du centre-ville. D'ailleurs, je ne sais pas si je l'ai dit la dernière fois, mais j'étais très heureux de voir que nous avons deux commerces nouveaux, dont un qui s'implante. D'autres arrivent au centre-ville.

Cela me fait d'ailleurs penser que nous irons plus loin que beaucoup d'autres communes, puisque j'ai demandé à mes services de faire une étude plus particulière sur la redynamisation du centre-ville, notamment sur la stratégie immobilière, sur la stratégie du mètre carré nécessaire pour le développement du commerce. On va donc voir cela.

Évidemment, on travaillera cela avec les commerçants de la Ville et je remercie les très nombreux commerçants qui adhèrent à cette association qui d'ailleurs, je crois, va renouveler son Conseil d'Administration. Je les remercie aussi de travailler avec nous de façon très étroite.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 29 - ACQUISITION DE LA VOIE ET RESEAUX PUBLICS DU LOTISSEMENT « LE PRE DE BAUQUIERES » QUARTIER BAUQUIERES
Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- C'est un lotissement qui date de 1987. Il a été fait par un dénommé Monsieur VALLIÈRE qui est décédé depuis. Ce lotissement prévoyait la cession à titre gratuit de deux parcelles, d'une part, pour faire la route et pour l'élargissement du chemin de Bauquières et, d'autre part, la création d'une voie nouvelle dans l'ancienne ZAC du Pont de Botine.

Il s'agissait de deux parcelles qui faisaient à elles deux 500 m². C'était une cession gratuite à cette époque. Aujourd'hui, un notaire est chargé de la succession de Madame VALLIÈRE, qui est décédée. Il a demandé à la Commune de régulariser cette situation. La loi a changé, plus personne ne peut céder gratuitement des terrains à une municipalité. On vous propose donc d'acheter ces terrains à l'euro symbolique pour enfin régulariser cette situation.

Monsieur le MAIRE.- C'est une grande dépense. Vous vous rendez compte que l'on va payer un euro symbolique, mais cela nous fera beaucoup plus cher entre les actes et le reste. Cette histoire tourne vraiment au ridicule.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et messieurs, cher ami Hatab JELASSI, vous m'avez demandé de modifier ce rapport sur table, parce qu'il y avait eu une petite erreur, m'a-t-on dit. C'est notamment sur le fait que la demande de subvention au Conseil Régional pour la vidéoprotection a été modifiée, à la demande de la Région pour y intégrer aussi les demandes de subvention pour les équipements de la Police.

Comme je sais que vous êtes attentifs à cette Police municipale, je demande l'autorisation au Conseil de faire cette modification de dernière minute, qui ne fait que demander des subventions et élargir cette demande à d'autres équipements que de la vidéo. Je vous en prie, Monsieur JELASSI.

SÉCURITÉ

N° 30 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX FORCES DE SECURITE POUR DEVELOPPER LE SYSTEME DE LA VIDEO-PROTECTION

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport modifié distribué en séance.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SERVICES TECHNIQUES

N° 31 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MIRAMAS – EXERCICE 2015

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, comme chaque année, je vais vous dire quelques mots concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement à Miramas. Je vais vous résumer très rapidement le contenu du document dont je suis persuadé que vous avez fait une lecture très attentive pour préparer cette séance. Vous savez que le service de l'eau est affermé à la SEERC (Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux), une filiale de Suez.

En ce qui concerne l'eau potable sur Miramas, il a été pompé 3,2 millions de mètres cubes d'eau en 2015, puisqu'il s'agit du rapport d'activité pour 2015. On a un réseau de plus de 120 kilomètres, dont la performance est conforme à la dernière législation en vigueur qui date du Grenelle II, à savoir que l'on a un rendement de 72,7 % (chiffre fourni par le délégataire).

En ce qui concerne la qualité et la conformité de l'eau délivrée au robinet, sur l'ensemble des paramètres qui sont définis par l'administration sanitaire, les chiffres fournis par le délégataire sont d'une conformité de 100 %.

Ensuite, le fermier, sous le contrôle de la Métropole, a poursuivi des investissements de renouvellement des équipements, notamment le renouvellement des branchements et la suppression de quelques branchements en plomb qui subsistaient. On est quasiment au bout, maintenant.

En ce qui concerne les prix, la facture type que l'on utilise comme facture de référence dans tous les services de l'eau en France, qui est une facture pour 120 mètres cubes d'eau, s'établissait à 201,21 euros en 2015. Je vous donne le détail qui n'est pas inintéressant. Sur 201 euros, il y a :

- 93 euros pour le délégataire ;
- 48 euros pour le SAN et/ou la Métropole, ce qui représente la surtaxe qui finance essentiellement les investissements nouveaux et les investissements de renouvellement ;
- 48 euros pour l'Agence de l'Eau ;
- 10 euros de TVA à 5,5 %.

En ce qui concerne l'assainissement, le réseau est un peu plus court, ou un peu moins étendu, puisque l'on a 101 kilomètres de réseau. Suite à nos interventions et celles des techniciens de la Métropole, nous avons insisté auprès du fermier pour qu'il fasse un travail plus attentif et plus développé en ce qui concerne le curage préventif, pour que cela se passe mieux et qu'il y ait moins de mises hors service.

Ce qui coûte cher actuellement dans notre réseau d'assainissement, ce sont les 20 postes de relevage qui ont été créés, pour la plupart à l'occasion de la mise en séparatif du centre-ville et du sud. C'est parce qu'il y a beaucoup de casses dans ces postes de relevage. Ensuite, l'équipement le plus important est la station d'épuration qui est au Polygone, à Saint-Chamas, et qui traite les eaux de Miramas et de Saint-Chamas. Elle a traité presque 2 millions de mètres cubes d'eau et il y a eu des investissements pour 42 000 euros.

Enfin, un point important de la qualité du service de l'assainissement sanitaire est la qualité des eaux rejetées dans l'Étang de Berre par rapport aux paramètres fixés par l'Administration. Là encore, c'est le service maritime. Le délégataire a vu la qualité de ses rejets conformes aux objectifs fixés par les pouvoirs publics. La facture d'eau pour l'assainissement s'élève à 264 euros TTC pour 120 mètres cubes, dont :

- 134 pour le délégataire (la SEERC) ;

- 88 euros pour la Métropole ;
- 19 euros pour les organismes publics ;
- 24 euros de TVA à 10 %.

Une deuxième partie tout à fait importante aussi concerne le programme d'investissements qui est réalisé au fil des années sur l'ensemble des équipements pour faire de grosses réparations, des renouvellements ou des extensions, puisque l'on est dans une zone qui continue à connaître une croissance démographique.

Les investissements réalisés par la Métropole en 2015 sur Miramas s'élèvent à 372 000 euros en mandat SAN, mais ce sont aussi 2,263 millions d'euros qui ont été réalisés dans le cadre de mandats confiés à l'EPAD (Établissement Public d'Aménagement et de Développement), qui est l'aménageur, notamment dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Péronne ou sur l'ANRU I (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour la Maille II.

En ce qui concerne les autres investissements, vous savez qu'en 2015, ont commencé des investissements sur les quartiers est, puisque l'on a un programme d'aménagement des quartiers est pour l'assainissement et les voiries. Sur 3 ans, cela représente 3,5 millions d'euros de travaux d'assainissement et d'extension du réseau d'eau.

En 2016, il y a le renouvellement de l'assainissement du quartier de Chantegrive, puisqu'après des investigations, les services de la Métropole ont constaté que, du côté de Chantegrive et Les Rivières, certains réseaux étaient cassés. Actuellement, pour ceux qui connaissent le quartier, il y a d'importants travaux de renouvellement des réseaux.

Il y a aussi – c'est encore en attente, et cela nous concerne directement – le renouvellement des équipements de la station de relevage qui est dans le port de Saint-Chamas et qui conduit toutes les eaux de Saint-Chamas et de Miramas jusqu'à la station du Polygone.

En ce qui concerne l'équilibre financier des budgets de l'eau et de l'assainissement, en 2015, puisque l'on était sur l'année 2015, les dépenses d'équipement s'élevaient à 4,8 millions d'euros pour le service de l'eau et 12 millions d'euros pour l'assainissement. La durée d'extinction de la dette au 31/12/2015 est de 16 années pour le service de l'eau et de 15 années pour le service de l'assainissement.

Je rappelle que ce sont des services qui sont constitués dans le cadre de budgets annexes au budget général. Ce sont des services à caractère industriel et commercial et ils doivent être équilibrés en dépenses et en recettes avec les recettes fournies par les abonnés au service. On ne peut pas verser de subvention d'équilibre du

budget général à ces budgets annexes. Au final, ce sont les abonnés qui paient l'intégralité des dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Voilà, mes chers collègues, le rapport d'activité du service de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015. Il est entre les mains de la Métropole désormais.

Monsieur le MAIRE.- Sur la qualité, bien sûr, il y a toutes les études qui sont menées. Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Quand on remarque la totalité des tableaux, on voit qu'il y a des tableaux pour les indicateurs de Cornillon-Confoux, de Fos-sur-Mer, de Grans, de Port-Saint-Louis, de même quand je vois la synthèse des indicateurs, mais on constate que les communes de Miramas et d'Istres sont à chaque fois regroupées dans les tableaux. Pourquoi ?

M. Gérard GUILLEMONT.- C'est pour une raison simple : en 1990, un contrat a été passé par le SAN avec la SEERC et ce contrat concernait les communes de Miramas et d'Istres. Donc, il y a un seul contrat pour les deux communes.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Ce qui fait, à moins que les choses aient changé, que Miramas et Istres paient l'eau plus cher que les autres communes.

M. Gérard GUILLEMONT.- Oui, mais c'est moins cher que Port-Saint-Louis.

Mme Cécile DUMAS.- Oui, certes.

M. Gérard GUILLEMONT.- Vous avez raison de souligner que l'on paye l'eau un peu plus cher que sur Fos-sur-Mer, Grans ou Cornillon-Confoux, mais quand on regarde, ce n'est pas la part du délégataire qui fait la différence, c'est le cycle d'investissement de la Métropole (ou du SAN) à un moment donné de la vie des réseaux. Par exemple, à Port-Saint-Louis, actuellement, ils payent un peu plus cher, parce qu'après 25 ans d'atermoiement, ils ont quand même fini par craquer et ils ont construit une station d'épuration. Donc, actuellement, ils sont en train d'amortir un gros investissement de la station d'épuration qui n'existait pas avant.

Suivant l'époque où l'on se situe dans les cycles d'investissement, qui ne sont pas toujours réguliers (il y a des hauts et des bas dans ces cycles d'investissement), cela fait des variations sur le prix final de l'eau à travers la surtaxe.

Mme Cécile DUMAS.- Mais, à Miramas, on n'avait pas ces problèmes techniques au niveau de l'eau.

Monsieur le MAIRE.- À Miramas, on était très en retard sur le séparatif, je vous le rappelle. Je vous rappelle que l'on avait aussi du plomb. Je vous rappelle aussi qu'il

y avait beaucoup d'investissements en retard sur ce que l'on est en train de faire, c'est-à-dire la reprise de tous les réseaux.

Je pense que ce qui est très intéressant dans l'explication générale et l'exposé avec les différents chiffres de participation, c'est que ce budget est vraiment le budget de tous les contribuables. C'est ce budget qui doit à la fois payer l'eau et les investissements, mais personne ne se le met dans la tête quand on ouvre le robinet et que l'eau arrive. Sauf qu'avant que l'eau arrive, il y a des travaux à faire. Une fois que l'on a tiré la chasse d'eau, il y a aussi des travaux à faire en aval.

Je vous le dis, je vois bien les choses arriver, et je n'ai pas de secret à avoir, mais le volume des investissements qu'il nous reste à faire (nous, l'ensemble du C5 et de la Métropole) amènera probablement à demander des augmentations sur l'eau.

C'est ce que l'on disait il y a plusieurs années, ici, quand on avait commencé à travailler – je fais juste une diagonale – sur la rénovation de tout ce qui était lié à la Ville sur les canaux d'eau, d'irrigation, etc. Dans les années qui viennent, à moyen terme ou à long terme, l'eau sera plus chère que le pétrole.

Si vous voulez, par rapport à tous les investissements que nous avons à faire, nous pensons qu'il faut que nous les réussissions pour pouvoir préserver les fuites qui arrivent (d'où la piscine, etc.) et réserver aussi tous les investissements que nous avons à faire sur les quartiers est, parce qu'il fallait les faire ; les gens n'étaient même pas sur les réseaux, ils n'avaient pas d'égout.

C'est aussi une réflexion que nous devons avoir sur l'assainissement concernant les nouveaux programmes d'habitat. Il faut que l'on imagine de l'assainissement sur les parcelles pour voir comment on peut faire de l'assainissement qui ne passerait pas par la STEP (station d'épuration) qui est à Saint-Chamas. La STEP qui est à Miramas/Saint-Chamas n'est pas très loin d'être de nouveau remise à jour par une rénovation, une extension, et « ça coûte deux bras » ! Et c'est nous qui allons payer, nous tous ! Tout le territoire, tout le C5.

Port-Saint-Louis-du-Rhône – je m'en souviens très bien –, avec Jean-Marc CHARRIER, nous a demandé de faire un effort. C'est vrai que si la ville de Port-Saint-Louis avait dû financer seule la STEP, il aurait fallu qu'ils inventent des machines à écrire pour avoir des billets, parce que « ça coûtait trois bras ». Toute l'intercommunalité a effectivement voté à l'unanimité pour que, dans le projet d'investissement général, ce soit porté en grande partie par le SAN de l'époque.

Nous, nous allons être dans la même situation dans quelques années, et d'autres aussi. On a beaucoup de travaux à faire. C'est vrai que je souhaiterais que, dans le

futur, il y ait un vrai gros dossier, notamment avec ce que les gens ne savent pas (parce qu'ils regardent ce qu'ils ont à payer), c'est-à-dire la décomposition d'où va l'argent. Ce serait pour qu'ils puissent savoir exactement où va l'argent quand ils payent. Une partie revient chez nous sur la question de la rénovation de nos réseaux.

M. Gérald GUILLEMONT.- Je parlais tout à l'heure de cycle d'investissement. À Miramas, il a fallu attendre 2006 pour que soient lancés les travaux de mise en séparatif du centre-ville et du sud. Actuellement, on est quasiment à 99 %, il y a encore des travaux à faire, mais nous en sommes à 19 millions d'euros. Ces 19 millions d'euros, rapportés au budget d'investissement de l'assainissement de 2015, cela représente un an et demi d'investissement sur toute l'intercommunalité, alors que ces travaux auraient dû être faits dès l'ouverture de la ville nouvelle, c'est-à-dire en 1974 !

Il a fallu attendre 2006, c'est-à-dire trois ans après la fin du programme Ville Nouvelle pour que, au final, les responsables de l'époque disent : « *On ne peut pas se permettre de continuer à rejeter toutes les eaux de la moitié de Miramas dans ces conditions* ».

Monsieur le MAIRE.- En 2006, c'était les études. En 2007, c'était les premiers travaux, puis 2008, 2009, 2010, 2011, et je crois que l'on a fini en 2012. C'est nous qui avons trouvé les financements pour le faire. Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- J'ai une question. Pourquoi ne pas programmer justement tous ces travaux, planifier ces travaux, par petite dose au lieu d'avoir un fort budget ? Pourquoi ne pas les programmer sur 10 ans ?

M. Gérald GUILLEMONT.- C'est ce que nous avons fait à la mi-temps du mandat précédent. Nous avons, pour les six communes, un programme pluriannuel d'investissements qui porte sur six ou sept ans. On devra faire une extension de la STEP de Saint-Chamas, même s'il y a, peut-être, des solutions alternatives pour traiter les eaux sanitaires. On discute aussi depuis plusieurs années avec la Métropole concernant l'accroissement du stockage d'eau potable, pour que l'on ait un volume supplémentaire de stockage. Nous avons aussi le problème du secours de l'alimentation en eau. Les investissements ne manquent pas. En fait, c'est un service qui, au final, est complexe et coûteux pour l'ensemble des abonnés.

Monsieur le MAIRE.- Des 100 000 abonnés, pas que ceux de Miramas.

M. Hervé REBOUL.- Surtout quand on connaît l'état du réseau en allant sur Saint-Chamas !

Monsieur le MAIRE.- Justement, l'un des gros investissements que l'on a fait, Monsieur REBOUL – merci de le saluer et il y a le président du SIANPOU (Syndicat

Intercommunal de l'Ancienne Poudrerie) qui est là, Olivier JULIEN –, concerne ce fameux chemisage que l'on a fait, et « ça nous avait coûté trois bras »! Ça, ce sont les 100 000 habitants du SAN qui l'ont payé. À chaque fois, c'est l'ensemble de ces habitants qui participe. C'est mutualisé, mais on l'a fait.

Du coup, cela a permis de résoudre un problème d'environnement assez considérable. Cela a été très lourd. Vous l'avez vu quand vous partez des 4 chemins et que vous allez sur la route du Delà, vous avez à un moment un poste de relevage. De là, jusqu'à la STEP, ils ont fait le chemisage, c'est-à-dire repasser un tube à l'intérieur.

Ce rapport, c'est pour information. Il n'y a pas de vote.

FINANCES

N° 32- REMISE GRACIEUSE DE LOYERS- MADAME DESLANDES ET MONSIEUR SAINT-MICHEL

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit d'une remise gracieuse exceptionnelle que nous faisons à Madame DESLANDES et à Monsieur SAINT-MICHEL. Ce sont les deux jeunes agriculteurs bio qui sont sur le domaine public, le domaine de Saint-Désiré, et qui se sont lancés à notre demande et avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, depuis janvier 2014.

Il se trouve que, par rapport à la situation de l'agriculture aujourd'hui et aussi – j'assume – le fait que nous avons tardé, puisque ce n'est que cette année que nous allons faire un certain nombre de travaux, puisque nous sommes les propriétaires et eux les locataires – j'ai eu le trésorier au téléphone sur cette question –, conformément au fait que nous n'avions pas fait suffisamment de travaux alors qu'ils en avaient fait un certain nombre eux-mêmes, et que, par contre, ils avaient les loyers sur les exercices suscités que vous voyez là, nous avons estimé que nous devions demander au Conseil Municipal de m'autoriser à les exempter de loyers.

Ils ont un loyer de 140 euros par mois. Ils nous demandent une remise gracieuse pour les loyers 2014, 2015 et 2016. Je propose donc l'annulation des titres de recettes pour 420 euros en 2016, 1 260 euros en 2014, et 3 360 euros en 2015. Nous redémarrons en 2017 avec des travaux ce coup-ci programmés, nous les avons vus.

Je vous propose d'acquiescer à leur demande que je trouve justifiée.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 11 octobre 2016 et 28 novembre 2016.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, avant de lever la séance, je tiens à... Pardon, Monsieur THOMAS, a une remarque.

M. Marc THOMAS.- Je voudrais faire juste une petite observation sur une décision que vous avez prise le 9/11 concernant la convention avec Monsieur Stéphane FERRAIOLI, Inspecteur de l'Éducation nationale, pour l'intervention hors temps scolaire dans les écoles de la Commune pour Monsieur MAHMOUDI affecté sur un poste d'enseignant pour les enfants extérieurs. Un poste, cela me paraît peu.

Monsieur le MAIRE.- Je n'ai pas compris votre question.

M. Marc THOMAS.- Je dis que pour la totalité des enfants, un seul poste me semble peu, c'est tout.

Monsieur le MAIRE.- Pourquoi ? Parce qu'il y aurait beaucoup d'enfants de l'extérieur ? Est-ce cela votre question ?

M. Marc THOMAS.- Il est marqué : « affecté sur un poste d'enseignant à l'attention des enfants des familles d'origine étrangère ».

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit des 60 familles qui ont 60 ou 40 enfants du foyer Saint-Exupéry.

M. Marc THOMAS.- Oui, mais 1 poste pour 60 ou 40 enfants, je trouve que cela fait peu. C'est ce que je voulais dire.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont 3 postes. C'est bien, Monsieur THOMAS, vous suivez.

Comme les questions sont terminées, je vous souhaite bien évidemment de très bonnes fêtes, et je vous souhaite aussi de participer à toutes les fêtes de Miramas la semaine prochaine. Nous nous retrouverons le 9 février 2017.

Bonne soirée à tous.

La séance est levée à 20 heures 50.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT

